

## « Les espèces exotiques envahissantes à potentiel économique : évaluation de leur valorisation socio-économique comme outil de gestion en milieux aquatiques »

### Contexte

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent des sources importantes de difficultés pour les acteurs des territoires qui y sont confrontés. Si depuis quelques années, l'amélioration des connaissances scientifiques a contribué à mieux comprendre les causes de ces invasions, à mieux évaluer leurs impacts et à définir les moyens d'y remédier, les difficultés de gestion restent multiples. L'éradication d'une espèce reste envisageable dans les premiers stades de colonisation, lorsque la population reste très localisée, mais sa mise en œuvre concrète se heurte à de nombreux obstacles. Pour les espèces largement répandues, seules des interventions régulières permettent de les maintenir, dans les sites gérés, à un niveau où les nuisances et les dommages qu'elles peuvent causer restent non significatifs vis-à-vis des usages et des fonctionnalités des milieux.

Les dépenses associées à cette gestion régulière des EEE sont importantes et sont en accroissement permanent. Couplées aux difficultés techniques rencontrées sur le terrain et à des résultats parfois jugés peu satisfaisants, elles peuvent ainsi être source de découragement pour les gestionnaires d'espaces naturels et de désengagement financier de la part de l'Etat et des collectivités qui supportent ces coûts.

En parallèle, certaines EEE peuvent représenter une ressource commercialement exploitable, comme à travers la pêche et la commercialisation d'écrevisses américaines et de crépidules, la valorisation de plantes exotiques envahissantes par la vannerie (Jacinthe d'eau, etc.), l'extraction de composés potentiellement intéressants pour l'industrie pharmaceutique... Des propositions de valorisations de ces populations émergent avec souvent comme argument, une action gagnante-gagnante, à savoir, une plus-value économique et un gain écologique (régulation des populations). Ce scénario semble donc correspondre aux attentes de certains acteurs locaux qui réfléchissent à la mise en œuvre de solutions moins onéreuses et apparemment séduisantes pour remédier aux nuisances sur leurs territoires.

Mais au-delà de l'intérêt économique potentiel et des objectifs de gestion affichés, de tels projets ne sont pas sans risques pour les milieux naturels et posent de nombreuses questions sur les incidences de cette démarche de valorisation. Parmi ces questions figurent l'accroissement des risques de dissémination de l'espèce exploitée (volontairement ou non) ou encore le maintien volontaire dans les sites colonisés d'une espèce exotique envahissante lorsqu'elle devient un enjeu commercial.

Pour éclairer la prise de décision, il est donc nécessaire de disposer d'informations suffisamment étayées sur la pertinence et l'efficacité de l'exploitation et de la valorisation des EEE en tant que possibilité de gestion et sur les modalités pratiques de cette exploitation permettant d'éliminer les risques de dispersion volontaire ou accidentelle de l'espèce et d'obtenir des bénéfices écologiques.

Le GT IBMA se propose ainsi de réaliser un panorama des exemples de projets existants en France et à l'international pour évaluer la valorisation socio-économique comme outil de la gestion des EEE en milieux aquatiques.

### Objectif et champs de l'étude

L'objectif principal est d'évaluer les intérêts et les risques de l'exploitation et de la valorisation commerciale des EEE aquatiques comme possibilité de gestion de ces espèces.

L'étude répondra notamment aux questions suivantes :

- Existe-t-il en France, en Europe et dans d'autres pays industrialisés des exemples documentés d'exploitation et de valorisation commerciale d'EEE aquatiques (échecs et réussites) ? Des exemples issus de pays émergents pourront alimenter la réflexion et compléter l'analyse sur les enjeux de cette démarche à plus large échelle.

- Quelles sont les retombées positives, les conséquences négatives et les risques liés à l'exploitation et à la valorisation commerciale des EEE aquatiques pour les milieux naturels et pour les porteurs de projets ?
- L'exploitation et la valorisation commerciale de certaines EEE peut-elle contribuer à la maîtrise de ces espèces dans les milieux naturels ?
- Quelle organisation à mettre en place pour exercer un contrôle public sur ces exploitations pour s'assurer de leur innocuité environnementale et obtenir des bénéfices écologiques ?

## **Mise en œuvre**

### *1) Recherche bibliographique et compilation des données*

Le travail reposera sur un panorama de cas d'études documentés. Cette recherche documentaire sera confiée à l'OIEau. Les informations nécessaires à la réalisation de ce panorama seront compilées et synthétisées à partir de l'ensemble de la documentation disponible :

- i) publications scientifiques internationales, nationales et locales ;
- ii) littérature grise.

Un appel à contribution sera effectué au sein du GT IBMA pour alimenter ce panorama. Des personnes ressources et experts seront contactés à l'échelle européenne pour compléter cette recherche documentaire.

Chaque cas d'étude comportera des informations sur :

- l'espèce exotique envahissante concernée,
- le territoire concerné,
- les nuisances causées par l'espèce,
- la nature, les objectifs et la place de l'exploitation des EEE dans ce projet (activité principale ou complémentaire),
- le contexte du projet de valorisation socio-économique,
- le ou les porteurs de projet,
- le cadrage (réglementaire ou pas),
- les retombées positives et négatives du projet, d'un point de vue économique, social et écologique.

### *2) Analyse des informations*

L'analyse des informations recueillies permettra d'établir des constats, de dresser des conclusions et de livrer quelques préconisations.

### *3) Réalisation, publication et diffusion d'un document de synthèse*

Les résultats de cette étude feront l'objet d'une publication d'environ 50 pages intégrant une conception graphique et un maquetage professionnels. Elle sera diffusée aux acteurs pouvant être confrontés à cette problématique : services instructeurs de l'Etat (DREAL, DDT, Onema, DRAAF, etc.), décideurs et financeurs (collectivités territoriales, élus), etc. La publication sera également disponible en version numérique téléchargeable sur le site Internet du GT IBMA.

## **Conduite de l'étude**

L'étude sera conduite par la coordinatrice du GT IBMA. Un comité de suivi sera formé pour accompagner et appuyer la mise en œuvre du projet. Son rôle sera de suivre l'avancée du travail et de fournir des avis et des conseils techniques pour la mise en œuvre des différentes étapes. Le GT IBMA sera consulté et informé aux différentes étapes clés.

**Durée du projet** : avril 2016 – fin 2017.